



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

À une séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2023, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, 94, rue Principale, étaient présents:

Siège #1 - Daniel Laflamme
Siège #2 - Jean-Pierre Lamontagne
Siège #3 - Jason Bergeron
Siège #4 - Prescylla Bégin
Siège #5 - Denis Desaulniers
Siège #6 - Alexandre D'Amour

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jonathan Moreau. La directrice générale agit à titre de secrétaire d'assemblée et atteste que 2 personnes sont présentes dans la salle.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

19357-12-2023 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
- 4 - POINTS DE DISCUSSION
 - 4.1 - Abandon des réserves pour fins publiques sur une partie des lots 6 424 843 et 6 537 302 du cadastre du Québec
 - 4.2 - Octroi d'un contrat pour le déneigement de la piste multifonctionnelle sur les rues Moreau, Demers et Terry-Fox
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE
- 7 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

19358-12-2023 3 - VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.

QUE les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité.

4 - POINTS DE DISCUSSION

19359-12-2023

4.1 - Abandon des réserves pour fins publiques sur une partie des lots 6 424 843 et 6 537 302 du cadastre du Québec

ATTENDU QUE le 19 septembre 2023, la Municipalité a imposé une réserve pour fins publiques sur une partie du lot 6 424 843 et 6 537 302 du cadastre du Québec pour une période initiale de deux ans à compter de la date de l'inscription dudit avis au registre foncier;

ATTENDU QUE cet avis de réserve a été imposé par la Municipalité pour lui permettre de compléter les vérifications requises en vue de possiblement acquérir et céder ces terrains au Centre de services scolaire des Navigateurs pour la construction d'une école primaire;

ATTENDU QU'il n'est plus nécessaire de maintenir cet avis de réserve en place pour permettre à la Municipalité de poursuivre ses vérifications en vue de la cession potentielle d'un terrain pour la construction d'une école primaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'abandonner les réserves pour fins publiques publiées au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lotbinière sous le numéro 28 302 040 et affectant une partie des lots 6 424 843 et 6 537 302 du cadastre du Québec.

D'autoriser Me Antoine La Rue du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur s.e.n.c.r.l. à entreprendre toutes les procédures appropriées pour abandonner les réserves visées par la présente résolution et à signer tous les documents à cet effet, dont notamment la déclaration d'abandon.

Adopté à l'unanimité.

19360-12-2023

4.2 - Octroi d'un contrat pour le déneigement de la piste multifonctionnelle sur les rues Moreau, Demers et Terry-Fox

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite offrir des espaces sécuritaires pour les marcheurs en période hivernale;

ATTENDU QUE L. Delisle Inc. est actuellement responsable du déneigement des rues municipales dans le secteur urbain, en conformité avec la résolution 18945-08-2022 adoptée le 15 août 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à L. Delisle Inc. d'ajouter à son contrat le déneigement des pistes multifonctionnelles des rues Demers, Moreau et Terry-Fox totalisant 1,54 km, selon les paramètres suivants :

- Rue Demers : 600 mètres x 8 pieds
- Rue Moreau : 640 mètres x 8 pieds
- Rue Terry-Fox : 300 mètres x 8 pieds
- Pont de la rue Moreau

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à L. Delisle inc le mandat du déneigement des pistes multifonctionnelles des rues Demers, Moreau et Terry-Fox pour un montant de 50 000 \$, plus les taxes applicables.

QUE les clauses prévues au devis du contrat initial avec L. Delisle Inc. s'appliquent au présent mandat.

Adopté à l'unanimité.

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

19361-12-2023 6 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal du 11 décembre 2023 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

19362-12-2023 7 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 11 décembre 2023 à 19 h 16.

Adopté à l'unanimité.

Jonathan Moreau
Maire

Stéphanie Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Jonathan Moreau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.